



Projet de loi n° 92
Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau
et visant à renforcer leur protection

Mémoire de
Stratégies Saint-Laurent
Regroupement des comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP) du Québec

Présenté à la
Commission des transports et de l'environnement

Septembre 2008



Stratégies Saint-Laurent

870, av. de Salaberry, bureau 204

Québec (Québec)

G1R 2T9

Tél. : 418 648-8079

Fax. : 418 648-0991

Courriel : info@strategiessl.qc.ca

Site Internet : www.strategiessl.qc.ca

© Stratégies Saint-Laurent, 2008

Table des matières

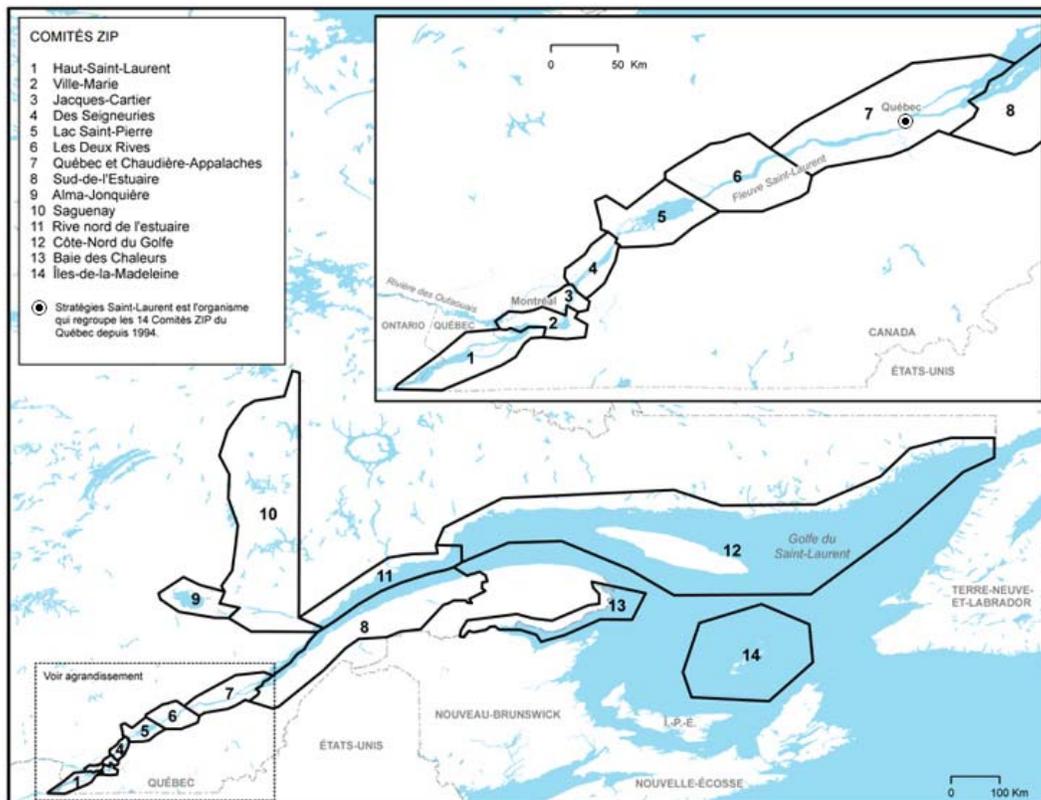
Présentation de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP	4
Introduction	5
Commentaires sur le projet de loi 92	6
1. Accorder un statut particulier au Saint-Laurent	6
2. Gouvernance de l'eau	7
3. Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent.....	8
3.1. Reconnaissance des comités ZIP comme organismes de gouvernance du Saint-Laurent	9
3.2. Arrimage entre les organismes de bassin versant et les comités ZIP	10
3.3. Arrimage avec le secteur municipal	11
4. Implanter un régime de redevances	11
5. Entente sur les ressources durables en eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent	12
6. Accès aux plans d'eau.....	13
7. Bureau des connaissances sur l'eau.....	13
Conclusion	15
Recommandations.....	16
Références bibliographiques.....	18
Annexe 1 : Exemples d'activités de concertation et de gestion intégrée réalisées par des comités ZIP	19

Présentation de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP

Fondé en 1989 et incorporé depuis 1994, Stratégies Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui regroupe et représente les 14 comités de zones d'intervention prioritaire du Québec (comités ZIP). Sa mission consiste à favoriser, par des modèles novateurs, la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent.

Les comités ZIP sont des organismes à but non lucratif de concertation et d'action, qui regroupent des intervenants et des décideurs régionaux à l'intérieur d'un tronçon déterminé du Saint-Laurent. Leur rôle est de concerter et de mobiliser les communautés riveraines puis de coordonner leurs actions en vue de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du Saint-Laurent. Pour ce faire, chaque comité ZIP élabore un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) et réalise, de concert avec ses partenaires du milieu, des actions concrètes pour répondre aux priorités environnementales identifiées lors de consultations publiques.

On compte actuellement 14 comités ZIP qui, ensemble, couvrent la presque totalité du Saint-Laurent depuis la frontière ontarienne jusqu'au golfe du Saint-Laurent, incluant le Saguenay, la Baie des Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine.



Introduction

Stratégies Saint-Laurent remercie les membres de la Commission des transports et de l'environnement de lui permettre de commenter le projet de loi 92, loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Stratégies Saint-Laurent accueille favorablement ce projet de loi qui est cohérent avec plusieurs recommandations formulées par la Commission Beauchamp en 2000 et avec certains engagements de la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002. Une confirmation du caractère collectif de la ressource eau améliorerait le cadre juridique autour des eaux souterraines et renforcerait la responsabilité de l'état comme gardien de la ressource. Il faut féliciter également la volonté de prendre les dispositions légales nécessaires pour assurer le respect de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent*, une entente importante dans le contexte où les pressions pourraient être croissantes au cours des prochaines années pour exporter ou dériver de l'eau hors du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Le projet de loi demeure cependant très timide sur le plan de la protection du fleuve Saint-Laurent, qui constitue pourtant, avec le bassin des Grands Lacs, le plus grand écosystème d'eau douce de la planète, avec plus de 20% des réserves mondiales. Porte d'entrée de l'Amérique du Nord pour la navigation maritime et axe majeur de développement agricole, industriel et urbain, le Saint-Laurent est soumis à d'énormes pressions qui menacent la qualité de ses eaux et la qualité de vie de ses riverains, alors que près de 80% des Québécois habitent dans sa plaine et 45 % y puisent leur eau potable.

Stratégies Saint-Laurent estime que le projet de loi 92 est nécessaire mais qu'il est actuellement incomplet. Nous souhaitons sensibiliser les membres de la Commission à l'importance de donner au Saint-Laurent la place qui doit lui revenir dans un tel projet de loi en tant que principal bassin hydrographique du Québec. Dans cette perspective, nos principaux commentaires porteront sur l'importance d'accorder un statut particulier au Saint-Laurent pour en reconnaître la valeur patrimoniale, sur l'importance de mettre en œuvre une gestion plus intégrée du Saint-Laurent en consolidant les acquis, et sur la nécessité d'implanter un régime de redevances sur l'eau. Il s'agit là d'éléments qui ont fait l'objet de recommandations de la Commission Beauchamp en 2000 et d'engagements explicites du gouvernement du Québec dans la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002.

Nous présenterons également des commentaires au sujet des dispositions visant à assurer le respect de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent*, à l'ajout d'un principe d'accès aux plans d'eau, ainsi que sur la création du Bureau des connaissances sur l'eau.

La synthèse des recommandations de Stratégies Saint-Laurent se trouve à la fin du document.

Commentaires sur le projet de loi 92

1. Accorder un statut particulier au Saint-Laurent

Compte tenu de l'importance fondamentale du Saint-Laurent en tant qu'épine dorsale du Québec tant sur les plans environnemental, économique que social, Stratégies Saint-Laurent estime, à l'instar de l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, qu'**un statut particulier devrait être accordé au Saint-Laurent, afin de le reconnaître comme patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.** Il s'agit là, rappelons-le, d'un engagement explicite de la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002, une politique elle-même fondée sur l'examen des recommandations de la Commission Beauchamp qui, en 2000, insistait sur l'importance d'accorder une attention toute particulière au Saint-Laurent dans un nouveau cadre de gestion de l'eau au Québec.

Pourquoi reconnaître le Saint-Laurent comme patrimoine national ?

Le Saint-Laurent figure parmi les plus grands fleuves du monde. Il se classe au 17^{ième} rang pour l'étendue de son bassin versant, au 16^{ième} rang pour son débit et au 13^{ième} rang pour la superficie de son bassin versant (Environnement Canada, 2004). Son bassin versant, qui inclut celui des Grands Lacs, constitue le plus grand écosystème d'eau douce de la planète, comptant plus de 20 % des réserves mondiales. Son estuaire est aussi reconnu comme le plus grand estuaire de la planète.

Sur le plan environnemental, le Saint-Laurent représente l'un des patrimoines naturels les plus riches en Amérique du Nord. Classé au 4^{ième} rang des grands fleuves du monde pour sa biodiversité, il compte plusieurs milliers d'espèces au total dont 185 espèces de poissons, 115 espèces d'oiseaux et 17 espèces de mammifères marins (Ouellet, 1999). La diversité de ses habitats et des milieux qui le caractérisent en zone d'eau douce et en zone marine a permis le développement de cette extraordinaire biodiversité. Certaines espèces n'existent ou ne subsistent à l'échelle planétaire que dans le Saint-Laurent; plusieurs espèces qui s'y trouvent sont menacées ou en voie de disparition; et de nombreux sites le long de son cours ont obtenu des statuts particuliers tels que des réserves mondiale de la biosphère (lac Saint-Pierre et Charlevoix), de même que des sites RAMSAR.

Sur le plan économique, le Saint-Laurent constitue en quelque sorte l'épine dorsale du Québec, l'axe majeur autour duquel se sont concentrés la population et tout le développement agricole, industriel et urbain de la province. Porte d'entrée de l'Amérique du Nord, il est un axe majeur de transport maritime qui supporte une industrie en pleine croissance. En raison de la beauté de ses paysages et de sa richesse à la fois naturelle et culturelle, le Saint-Laurent est le terreau d'une industrie touristique et récréotouristique en plein essor. Enfin, par sa capacité de filtrage et de dilution, le Saint-Laurent et ses milieux humides rendent en outre des services écosystémiques à la collectivité dont la valeur économique est méconnue.

Sur le plan social, enfin, le Saint-Laurent est l'artère rassembleuse de communication autour duquel se concentre 80 % de la population du Québec. Le Saint-Laurent est donc un milieu de vie pour les Québécois; il supporte encore aujourd'hui le mode de vie et les activités de nombreuses communautés côtières. La santé des communautés riveraines est intimement liée à la qualité de l'eau et à la santé des écosystèmes et des ressources dont recèle le Saint-Laurent. Enfin, sur le plan culturel, le Saint-Laurent est chargé d'histoire et il constitue en quelque sorte l'élément central et fondateur de notre histoire collective. Les nations amérindiennes encore présentes aujourd'hui habitent ses rives depuis plus de 5 000 ans, les explorateurs européens l'ont emprunté pour découvrir, coloniser et développer notre territoire. Les sites historiques et archéologiques sont nombreux et constituent également un patrimoine culturel précieux.

Le Saint-Laurent n'est donc pas un cours d'eau comme les autres au Québec. Il constitue l'artère vitale du Québec tant sur les plans environnemental, économique que social. Il est en outre un joyau de l'humanité dont le Québec est fiduciaire et dont il doit se faire le garant. À ce titre, pour lui reconnaître son importance fondamentale et pour exprimer symboliquement la volonté et le leadership du Québec en tant que gardien de ses écosystèmes exceptionnels, *Stratégies Saint-Laurent* invite la Commission à examiner sérieusement la possibilité d'accorder, dans le projet de loi 92, un statut particulier au Saint-Laurent qui le reconnaîtra comme patrimoine national et qui favorisera sa protection et sa mise en valeur.

Dans cette perspective, **Stratégies Saint-Laurent recommande d'adopter une approche étapiste. Dans un premier temps, poser le geste éminemment symbolique et important de reconnaître, par la loi, le Saint-Laurent comme patrimoine national. Ensuite, se donner un calendrier pour identifier et actualiser, de façon progressive, les politiques, les lois et les règlements qui devraient être mis à jour à la lumière de ce statut accordé au Saint-Laurent.** La loi sur le régime des eaux et la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, par exemple, pourraient être examinées attentivement et modernisées en y incluant des dispositions favorables à la protection et à la mise en valeur du Saint-Laurent en tant que chose commune et patrimoine collectif.

2. Gouvernance de l'eau

Stratégies Saint-Laurent appuie et salue la volonté du gouvernement de reconnaître légalement la gestion intégrée et concertée des ressources en eau.

Ainsi, *Stratégies Saint-Laurent* appuie le texte du projet de loi faisant référence à la constitution ou à la désignation d'organismes multisectoriels représentatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau.

Stratégies Saint-Laurent est d'avis qu'il est important que le travail de concertation nécessaire à l'élaboration d'un plan directeur de l'eau ou d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, soit coordonné par un organisme neutre ayant l'expertise et la représentativité nécessaire pour favoriser la concertation et

la médiation entre les multiples intérêts en jeu, à l'échelle d'un bassin versant ou d'une zone de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Stratégies Saint-Laurent est d'avis qu'il est important de reconnaître les organismes de bassin versant mais également les organismes de concertation le long du Saint-Laurent que sont les comités de zones d'intervention prioritaire (comités ZIP). Dans l'optique où la gestion intégrée du Saint-Laurent sera mise en œuvre, les comités ZIP devront avoir un rôle important à jouer et leur expertise en matière de concertation et d'élaboration de plans d'actions pour les différents tronçons du fleuve, de l'estuaire et du golfe, y compris le Saguenay, la Baie des Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine, doit être reconnue par le gouvernement du Québec.

3. Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent

L'ampleur et la complexité des enjeux qui touchent le Saint-Laurent font en sorte que celui-ci mérite une gestion particulière et des plans directeurs de l'eau ou plans de gestion intégrée à part. Le fleuve ne peut être géré de la même façon que n'importe lequel de ses tributaires. On ne peut pas non plus s'en tenir qu'à la gestion des tributaires du Saint-Laurent pour gérer le Saint-Laurent.

Stratégies Saint-Laurent est d'avis que le projet de loi 92 devrait inclure une section spécifique concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent. Ceci fait écho à l'engagement du gouvernement du Québec dans la Politique nationale de l'eau de mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent. Ceci rejoint également l'une des principales conclusions de la Commission Beauchamp.

À l'échelle du Saint-Laurent, il existe le Plan Saint-Laurent qui est une entente fédérale-provinciale créée en 1988. Stratégies Saint-Laurent considère que cette entente est importante et nécessaire pour la protection du Saint-Laurent. Toutefois, elle ne constitue pas un mécanisme de gestion intégrée du Saint-Laurent. Il s'agit avant tout d'un programme gouvernemental dont les dispositions sont avant tout administratives et non réglementaires. Le Plan Saint-Laurent a été reconduit depuis 1988 via quatre phases quinquennales successives. Il est maintenant dans sa quatrième phase (2005-2010). Il n'y a toutefois pas de garantie qu'il sera reconduit après 2010, ni que son financement sera prolongé. La reconnaissance légale de la gestion intégrée du Saint-Laurent offre donc une plus grande assurance que l'immense bassin versant qu'est le Saint-Laurent sera pris en charge de façon responsable à long terme.

La Politique nationale de l'eau stipule qu'« il apparaît essentiel d'appliquer à l'ensemble du cours d'eau principal, au littoral, aux rives et aux milieux humides, aux îles, aux archipels, aux lacs fluviaux et aux tributaires du Saint-Laurent, le principe d'une gouvernance éclairée, prévoyante, concertée et intégrée. Ce nouveau mode de gouvernance s'effectuera sur la base d'une concertation des acteurs impliqués. Une telle gouvernance permettra à toutes les communautés d'avoir prise sur les multiples décisions et actions qui touchent le Saint-Laurent » (Gouvernement du Québec, 2002).

Ainsi, **Stratégies Saint-Laurent recommande que soit incluse dans le projet de loi 92 une section concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent et sa mise en œuvre.**

3.1. Reconnaissance des comités ZIP comme organismes de gouvernance du Saint-Laurent

Pour Stratégies Saint-Laurent, le rôle important de prise en charge du Saint-Laurent ne peut pas être joué par les organismes de bassin versant qui agissent déjà sur les tributaires du Saint-Laurent et dont les territoires sont immenses et s'enfoncent à l'intérieur des terres. Les enjeux qui touchent le Saint-Laurent sont souvent très différents de ceux qui touchent les bassins tributaires. On peut penser à l'érosion des berges sur la Côte-Nord et en Gaspésie, aux travaux de dragage pour entretenir la voie maritime, au trafic maritime, au batillage des navires, à l'anoxie de l'estuaire, la prolifération des espèces envahissantes et à la présence des mammifères marins, etc. De plus, le sentiment d'appartenance des acteurs riverains envers le fleuve n'est pas la même que pour un bassin qui s'enfonce dans les terres.

Ainsi, Stratégies Saint-Laurent considère que les comités ZIP sont les organismes à considérer pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau ou plans de gestion intégrée de zones à l'échelle du Saint-Laurent.

Plusieurs comités ZIP ont maintenant quinze ans d'existence et ont acquis au fil des ans une solide expertise en matière de concertation et de planification. Dans plusieurs régions du Québec, ceux-ci constituent de solides réseaux d'acteurs et sont reconnus dans leur milieu pour leur expertise et leur connaissance terrain. Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP sont par ailleurs reconnus à l'intérieur du Plan Saint-Laurent depuis 1993 comme les acteurs désignés pour l'élaboration des plans d'action et de réhabilitation écologique sur les principaux tronçons du fleuve ainsi que pour la mise en œuvre des actions qui en découlent. Des exemples d'activités de concertation et de gestion intégrée entreprises par des comités ZIP se trouvent en annexe 1.

De plus, les comités ZIP sont des organismes multisectoriels représentatifs de leur milieu. Ce sont des organismes à but non lucratif dont les conseils d'administration (CA) regroupent des représentants (locaux ou régionaux) des milieux agricoles, industriels, municipaux, environnementaux, de l'éducation, de la santé ainsi que d'autres instances socio-économiques. Aucun de ces secteurs ne doit, en terme de nombre de sièges occupés au CA, être en position de dominance. La représentativité des secteurs doit être le reflet du milieu même (Stratégies Saint-Laurent, n. d.).

Ils reçoivent une partie de leur financement du Plan Saint-Laurent, via un accord de contribution avec Environnement Canada. À cause de cet accord de contribution, les comités ZIP sont souvent perçus à tort comme des organismes « du fédéral » alors que ce sont en fait des organismes indépendants partenaires d'une entente fédérale provinciale. **Le gouvernement du Québec devrait reconnaître les comités ZIP et leur regroupement, Stratégies Saint-Laurent, au même titre que les OBV et le ROBVQ dans la gestion de l'eau au Québec.**

Chaque comité ZIP base son travail sur des bilans environnementaux réalisés par des chercheurs des gouvernements fédéral et provincial et qui incluent les aspects biologiques, physico-chimiques, socio-économiques et ceux associés à la santé humaine pour chaque tronçon du Saint-Laurent, ainsi que pour les rivières Saguenay, des Prairies, des Mille Îles, le lac des Deux Montagnes, la baie des Chaleurs et le golfe du Saint-Laurent autour des Îles-de-la-Madeleine. Lors de sa création, chaque comité ZIP a organisé une consultation publique afin d'identifier les priorités d'intervention sur son territoire. En découle l'élaboration d'un plan d'action appelé plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE). Cette approche est encore aujourd'hui considérée comme une des plus novatrice et démocratique car elle permet d'assurer la concertation des différents secteurs concernés et de limiter les jeux d'influence.

À l'heure actuelle il existe trois tronçons du Saint-Laurent qui ne sont pas couverts par un comité ZIP. Il s'agit de la rive nord de la péninsule gaspésienne (de Cap-Chat jusqu'à la pointe du parc Forillon), de la rive nord du Saint-Laurent couvrant la région de Charlevoix, ainsi que la rive nord de Montréal couvrant la rivière des Prairies, la rivière des Mille-Îles au nord de Laval et le lac des Deux Montagnes. Des organismes locaux ont fait connaître à Stratégies Saint-Laurent leur intérêt à former des comités ZIP dans les secteurs actuellement non couverts par le réseau. Le financement accordé par le Plan Saint-Laurent n'a pas permis à ce jour de compléter le réseau.

Stratégies Saint-Laurent recommande que les comités ZIP soient reconnus comme les organismes de concertation pour la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent et que celle-ci couvre l'ensemble du Saint-Laurent y compris les tronçons non couverts actuellement par une zone d'intervention prioritaire.

3.2. Arrimage entre les organismes de bassin versant et les comités ZIP

Stratégies Saint-Laurent considère qu'il est important d'assurer un arrimage adéquat entre les organismes de bassin versant et les comités ZIP. La majorité des bassins versants sont des tributaires du Saint-Laurent. Il y a donc des chevauchements des territoires de ces bassins avec les rives du Saint-Laurent couvertes par des comités ZIP. Stratégies Saint-Laurent est d'avis que pour chacun des territoires couverts à la fois par un OBV et un comité ZIP, il est nécessaire de clarifier les mandats et rôles respectifs de chacun. Par ailleurs, certains bassins dits orphelins ou de niveau zéro présents sur le territoire de comités ZIP ont été pris en charge par le passé et sont encore pris en charge par des comités ZIP. Ceux-ci ont développé une expertise et ont acquis une reconnaissance du milieu qu'il serait dommage de perdre.

Ainsi, la gestion intégrée des « rivières de niveau zéro » et des « bassins orphelins » majoritairement à l'intérieur des territoires des ZIP et qui sont déjà pris en charge par des comités ZIP devrait être confiée aux comités ZIP qui ont la volonté de continuer à les prendre en charge.

Stratégies Saint-Laurent est disposé à travailler avec le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) afin que soient négociées des

ententes entre chacun des OBV et comités ZIP concernés par un chevauchement de territoire. Stratégies Saint-Laurent souhaite par ailleurs la participation de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui pourraient agir à titre de facilitateurs pour la négociation de ces ententes.

3.3. Arrimage avec le secteur municipal

Stratégies Saint-Laurent appuie le mécanisme proposé à l'article 13 du projet de loi afin que les plans directeurs de l'eau soient approuvés par le ministre et acheminés aux ministères et organismes concernés ainsi qu'aux MRC et municipalités afin qu'ils soient pris en considération dans leurs champs d'intervention sur l'eau, et leurs outils de planification tels que les schémas d'aménagement.

Stratégies Saint-Laurent recommande que le mécanisme proposé à l'article 13 soit également appliqué pour les futurs plans de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Stratégies Saint-Laurent considère que le secteur municipal a un rôle important à jouer dans la gestion des ressources en eau, y compris la gestion du Saint-Laurent. Étant donné ses champs de compétence en matière d'eau, il est primordial que le secteur municipal siège sur les tables de concertation des organismes chargés d'élaborer les plans directeurs de l'eau à l'échelle d'un bassin versant ou des plans de gestion intégrée du Saint-Laurent, à l'échelle d'un tronçon du Saint-Laurent lorsqu'il s'agit de municipalités riveraines du Saint-Laurent. Ceci nous semble être la voie d'une bonne gouvernance. Étant donné que le secteur municipal est un secteur parmi d'autres, la concertation des différents secteurs liés à l'eau à l'échelle d'un bassin versant ou d'une zone de gestion intégrée du Saint-Laurent, doit se faire par un organisme neutre où tous les secteurs sont représentés, y compris le secteur municipal.

Pour Stratégies Saint-Laurent, ce modèle de gouvernance renforce la responsabilité et l'imputabilité du secteur municipal à l'égard de ses citoyens puisque ce sont les municipalités qui, en bout de ligne, seront amenées à mettre en œuvre plusieurs des actions identifiées dans le plan directeur de l'eau ou plan de gestion intégrée du Saint-Laurent. Elles recevront alors l'appui et l'accompagnement des organismes de bassin versant et comités ZIP concernés.

Stratégies Saint-Laurent est d'avis que ce modèle de gouvernance ne peut être que bénéfique pour les municipalités, car elles seront alors appuyées dans leurs efforts pour protéger les ressources en eau et offrir de l'eau potable de qualité à leurs citoyens.

4. Implanter un régime de redevances

Stratégies Saint-Laurent a été étonné de ne pas trouver plus de dispositions dans le projet de loi concernant l'implantation d'un régime de redevances sur l'eau. Huit ans après le rapport de la Commission Beauchamp qui recommandait cela et six ans après que le gouvernement du Québec se soit engagé explicitement, dans la Politique

nationale de l'eau, à implanter un régime de redevances dès 2003, il s'avère en effet surprenant de ne pas retrouver de dispositions en ce sens dans le projet de loi 92.

L'implantation d'un régime de redevances suivant les principes d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur s'avère essentiel d'abord pour responsabiliser les acteurs économiques qui fragilisent ou exploitent les eaux, les ressources et les écosystèmes du Saint-Laurent et de tous les plans d'eau québécois. Un régime de redevances permettrait d'internaliser les coûts liés aux impacts de ces activités et aux mesures d'adaptation ou de réparation des dommages qu'ils entraînent. Un régime de redevances s'avère essentiel pour supporter les actions concertées de protection, de restauration et de mise en valeur de nos plans d'eau.

Stratégies Saint-Laurent recommande que des dispositions soient ajoutées au projet de loi 92 pour préciser le cadre légal d'implantation d'un régime de redevances. Pour Stratégies Saint-Laurent, il faut cibler tous les pollueurs et les grands utilisateurs qui ont un impact significatif sur la quantité ou la qualité de l'eau de même que sur la santé des écosystèmes aquatiques.

Aussi, **Stratégies Saint-Laurent recommande que le fruit des redevances soit géré dans un fonds dédié à la protection de la ressource eau, plutôt que dans un fonds consolidé de l'État.** De plus, **les redevances versées par les pollueurs et les grands utilisateurs du Saint-Laurent devraient être réinvesties plus spécifiquement dans les actions visant la protection, la restauration et la mise en valeur du Saint-Laurent.**

5. Entente sur les ressources durables en eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Stratégies Saint-Laurent accueille favorablement la volonté de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le respect de l'*Entente sur les ressources en eau durables du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent*, une entente importante dans le contexte où les pressions pour exporter ou dériver de l'eau hors du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent pourraient être croissantes au cours des prochaines années.

Le territoire d'application de ces dispositions actuellement proposé dans le projet de loi 92 nous apparaît cependant trop limité. Il est vrai que le territoire d'application de l'*Entente* s'arrête un peu à l'est de Trois-Rivières, là où débute la zone d'influence des marées. Mais rien n'empêche le législateur québécois d'aller au-delà des exigences de l'*Entente* pour étendre l'application de ces dispositions à l'ensemble du territoire québécois.

Ainsi, pour éviter de créer un cadre légal à deux vitesses pour les utilisateurs de l'eau au Québec, **Stratégies Saint-Laurent recommande que les dispositions relatives au respect de l'*Entente sur les ressources en eau durables du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent* (article 17, par. 31.101) soient applicables sur l'ensemble du territoire québécois.**

Il apparaît par ailleurs important pour Stratégies Saint-Laurent que ces dispositions soient adoptées le plus rapidement possible par le gouvernement du Québec, compte tenu de l'importance des enjeux et des engagements pris dans le cadre de l'*Entente*.

6. Accès aux plans d'eau

Stratégies Saint-Laurent aurait souhaité que l'article 2 de la section I soit élargi à l'accès aux rives et aux plans d'eau. Si les ressources en eau font partie du patrimoine commun des Québécois, Stratégies Saint-Laurent considère que celles-ci devraient être accessibles à tous les citoyens partout au Québec.

Faciliter l'accès aux plans d'eau et aux rives du Saint-Laurent figure dans les priorités de nombreux comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP) suite aux consultations publiques organisées dans leurs régions respectives. Il s'agit d'un souhait souvent exprimé par la population québécoise. Cette volonté d'effectuer un retour harmonieux au fleuve est spécialement intense dans les milieux urbains. Ceux-ci ont en effet subi une artificialisation intense des rives avec comme conséquence que les citoyens sont coupés de leur accès au fleuve. Stratégies Saint-Laurent considère que le temps est venu de redonner aux citoyens des villes, comme à ceux des autres régions, l'accès légitime à leur fleuve (Stratégies Saint-Laurent, 1999).

L'ajout d'un principe général sur l'accès aux cours et aux plans d'eau, incitera le gouvernement du Québec à agir concrètement pour favoriser le développement du récréotourisme, de l'écotourisme et des activités de contact reliées au Saint-Laurent par le biais de fonds et de programmes spécifiques favorisant la sensibilisation et la promotion pour un retour écologique vers le fleuve ; la mise en valeur des structures existantes ; l'acquisition de terrains ; l'installation de nouvelles structures respectueuses de l'environnement pour les communautés ; l'accès au fleuve dans les milieux urbains (Stratégies Saint-Laurent, 1999).

Ainsi, **Stratégies Saint-Laurent recommande que soit ajouté dans la section II un principe général d'accès aux cours et aux plans d'eau par les citoyens du Québec pour des activités de récréation, tel que le recommandait la Commission Beauchamp en 2000 (BAPE, 2000).**

7. Bureau des connaissances sur l'eau

Stratégies Saint-Laurent appuie la création du Bureau des connaissances sur l'eau. Il s'agit d'un pas important pour améliorer les connaissances et l'accès à l'information sur l'eau.

Stratégies Saint-Laurent recommande que les comités ZIP soient ciblés par le programme d'acquisition de données sur le terrain du Bureau des connaissances sur l'eau, afin que des universités ou centres de recherche puissent soumettre

des projets en partenariat avec des comités ZIP, au même titre qu'avec des municipalités régionales de comté (MRC), des organismes de bassin versant (OBV) ou des conférences régionales des élus (CRÉ).

Conclusion

Stratégies Saint-Laurent estime que le projet de loi 92 est nécessaire et qu'il constitue un pas dans la bonne direction. La clarification du statut de l'eau comme chose commune, la reconnaissance des outils de gouvernance concertée de l'eau, la création d'un Bureau de connaissances sur l'eau et les dispositions relatives au respect de *l'Entente sur les ressources en eau durables du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent*, sont autant de mesures souhaitables qui sont cohérentes avec les recommandations de la Commission Beauchamp et avec des engagements pris dans la Politique nationale de l'eau.

Le projet de loi demeure cependant insatisfaisant et incomplet à nos yeux pour deux principales raisons. D'abord, il omet de traiter de façon particulière et distincte du plus grand, du plus important et du plus structurant cours d'eau du Québec, le Saint-Laurent. En tant que source d'eau potable de 45% de la population du Québec, en tant qu'épine dorsale du Québec tant sur le plan environnemental que économique et social, et en raison des multiples pressions qui fragilisent ce cours d'eau fondamental pour les Québécois, il nous semble qu'un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau du Québec doit comporter une référence et des dispositions beaucoup plus importantes à l'endroit du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent recommande en ce sens qu'un statut particulier soit accordé au Saint-Laurent pour en reconnaître la valeur patrimoniale et pour en favoriser la protection et la mise en valeur. Stratégies Saint-Laurent recommande également que la gestion intégrée du Saint-Laurent soit reconnue dans le projet de loi au même titre que la gestion par bassin versant, même si celle-ci, en principe, n'exclut pas le Saint-Laurent en tant que bassin versant.

Par ailleurs, il n'est plus seulement nécessaire mais désormais urgent de mettre sur pied un régime de redevances sur l'eau. Pour responsabiliser les grands utilisateurs de l'eau et pour soutenir financièrement les initiatives de concertation et les actions de conservation, de protection et de mise en valeur de l'eau, Stratégies Saint-Laurent estime que le projet de loi devrait comporter des dispositions pour mettre de l'avant un régime de redevances sur l'eau.

Stratégies Saint-Laurent remercie les membres de la Commission des transports et de l'environnement de lui avoir permis de présenter ses avis sur le projet. Nous espérons que nos commentaires seront pris en considération pour bonifier le projet de loi et donner au Saint-Laurent toute la place qui lui revient.

Recommandations

Recommandation 1 :

Stratégies Saint-Laurent recommande qu'un statut particulier soit accordé au Saint-Laurent, afin de le reconnaître comme patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.

Recommandation 2 :

Stratégies Saint-Laurent recommande d'adopter une approche étagée pour reconnaître le Saint-Laurent comme patrimoine national. Dans un premier temps, poser le geste symbolique de reconnaître, par la loi, le Saint-Laurent comme patrimoine national. Ensuite, se donner un calendrier pour identifier et actualiser, de façon progressive, les politiques, les lois et les règlements qui devraient être mis à jour à la lumière de ce statut accordé au Saint-Laurent.

Recommandation 3 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que le travail de concertation nécessaire à l'élaboration d'un plan directeur de l'eau ou d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, soit coordonné par un organisme neutre ayant l'expertise et la représentativité nécessaire pour favoriser la concertation et la médiation entre les multiples intérêts en jeu, à l'échelle d'un bassin versant ou d'une zone de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Recommandation 4 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que soit incluse dans le projet de loi 92 une section concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent et sa mise en œuvre.

Recommandation 5 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que le gouvernement du Québec reconnaisse les comités ZIP et leur regroupement, Stratégies Saint-Laurent, au même titre que les OBV et le ROBVQ dans la gestion de l'eau au Québec.

Recommandation 6 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que les comités ZIP soient reconnus comme les organismes de concertation pour la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent et que celle-ci couvre l'ensemble du Saint-Laurent y compris les tronçons non couverts actuellement par une zone d'intervention prioritaire.

Recommandation 7 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que la gestion intégrée des « rivières de niveau zéro » et des « bassins orphelins » majoritairement à l'intérieur des territoires des ZIP et qui sont déjà pris en charge par des comités ZIP soit confiée aux comités ZIP qui ont la volonté de continuer à les prendre en charge.

Recommandation 8 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que le mécanisme proposé à l'article 13 soit également appliqué pour les futurs plans de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Recommandation 9 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que des dispositions soient ajoutées au projet de loi 92 pour préciser le cadre légal d'implantation d'un régime de redevances.

Recommandation 10 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que le fruit des redevances soit géré dans un fonds dédié à la protection de la ressource eau, plutôt que dans un fonds consolidé de l'État. De plus, les redevances versées par les pollueurs et les grands utilisateurs du Saint-Laurent devraient être réinvesties plus spécifiquement dans les actions visant la protection, la restauration et la mise en valeur du Saint-Laurent.

Recommandation 11 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que les dispositions relatives au respect de l'Entente sur les ressources en eau durables du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent (article 17, par. 31.101) soient applicables sur l'ensemble du territoire québécois.

Recommandation 12 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que soit ajouté dans la section II un principe général d'accès aux cours et aux plans d'eau par les citoyens du Québec pour des activités de récréation, tel que le recommandait la Commission Beauchamp en 2000.

Recommandation 13 :

Stratégies Saint-Laurent recommande que les comités ZIP soient ciblés par le programme d'acquisition de données sur le terrain du Bureau des connaissances sur l'eau, afin que des universités ou centres de recherche puissent soumettre des projets en partenariat avec des comités ZIP, au même titre qu'avec des municipalités régionales de comté (MRC), des organismes de bassin versant (OBV) ou des conférences régionales des élus (CRÉ).

Références bibliographiques

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), 2000. *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur – rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec*. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/eau/index.htm>

Environnement Canada, 2004. *Site Internet du Centre Saint-Laurent*. http://www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf027_f.htmlv

Gouvernement du Québec, 2002. *Politique nationale de l'eau, l'eau, la vie, l'avenir*. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/>

Ouellet, Marie-Claude, 1999. *Le Saint-Laurent, Un fleuve à découvrir*. Les éditions de l'homme. 140 p.

Stratégies Saint-Laurent, 1999. *La gestion de l'eau au Québec, Cahier de présentation des réflexions et recommandations faites à la Commission d'enquête sur la gestion de l'eau au Québec*. Audiences publiques sur la gestion de l'eau, Novembre 1999, Montréal, Canada, 41 p. et annexes. http://www.strategiessl.qc.ca/pdf/memoire_gestioneau_ssl_199911.pdf

Stratégies Saint-Laurent, n. d. *Guide de démarrage de comités ZIP*. 7 p.

Annexe 1 : Exemples d'activités de concertation et de gestion intégrée réalisées par des comités ZIP

- À la fin des années 90, le [Comité ZIP du Haut Saint-Laurent](#) a mis en place une **table de concertation sur la gestion des sédiments contaminés de la rivière Saint-Louis**. Un plan d'action a été réalisé qui a permis de restaurer les contaminants grâce à l'implication des divers intervenants. Plus d'information : www.rocler.qc.ca/ziphs/ress_c270400.html.
- En 1996, le [Comité ZIP Baie des Chaleurs](#) initiait le **projet "Hortus : création d'un jardin marin dans la baie de Cascapédia"**. Ce projet visait la gestion intégrée d'un territoire d'une superficie de 50 km² correspondant à la partie est de la baie de Cascapédia. Fort de cette expérience qui a su mobiliser divers intérêts autour d'un même objectif et dans le souci d'une approche écosystémique, cette démarche de gestion intégrée de la zone côtière a été élargie à l'ensemble de la baie de Cascapédia en 2001. Il en est résulté la création du Comité des usagers de la Baie Cascapédia. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs a par ailleurs soutenu activement les initiatives de gestion intégrée de Carleton, Bonaventure et Gaspé grâce auxquelles ont vu le jour le Comité côtier Carleton – Saint-Omer, la Table de concertation du littoral de Bonaventure et le Comité de concertation de la Baie de Gaspé. Plus d'information : www.zonescotieresquebec.org/les_comites.
- Le **Comité permanent de suivi des eaux usées sur le territoire de Montréal** a été créé en 1997 à l'initiative des deux Comités ZIP métropolitains ([Comités ZIP Ville-Marie](#) et [Jacques-Cartier](#)) Cela a permis d'entreprendre une démarche en vue d'éliminer les rejets d'eaux usées non traitées. Les travaux du Comité permanent de suivi des eaux usées et la sensibilisation des intervenants des 27 unités administratives de l'Île de Montréal aux impacts des rejets des eaux usées ont permis d'initier plusieurs actions correctrices. Plus d'information : www.slv2000.qc.ca/bibliotheque/lefleuve/vol10no7/zip_f.htm.
- Le [Comité ZIP Jacques-Cartier](#) a mis en place, au printemps 1999, un groupe consultatif réunissant plusieurs organismes préoccupés par la **restauration des sédiments du secteur 103 de la zone portuaire de l'est de Montréal**. C'est ainsi qu'une démarche de concertation a été initiée entre les gouvernements, les scientifiques, les environnementalistes, les entreprises et les citoyens dans le but de décontaminer le site. Cette démarche a inspiré la production d'un documentaire réalisé sous la direction de Laurent Lepage, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM. Le travail du Comité ZIP Jacques-Cartier a par ailleurs été récompensé par la remise d'un Prix canadien de l'environnement (lauréat argent du Prix d'action communautaire 2008). Plus d'information : www.slv2000.qc.ca/bibliotheque/lefleuve/vol10no7/zip_f.htm.
Documentaire sur la restauration du secteur 103 :

www.audiovisuel.uqam.ca/pages/realisations/real_video_sc_envi.asp.

Prix canadien de l'environnement :

www.canadiangeographic.ca/pce2008/finalistes_restauracion.asp.

- Le [Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine](#) effectue depuis 2001 la coordination des cinq comités de **gestion intégrée des plans d'eau intérieurs des îles** à savoir : le Comité de gestion intégrée de la lagune de la Grande-Entrée, le Comité de gestion intégrée du Bassin-aux-Huîtres, le Comité côtier du Havre-aux-Maisons et de la Baie du Cap-Vert, le Comité de gestion intégrée de la Baie-du-Havre-aux-Basques et le Comité de gestion intégrée de la Baie-du-Bassin. Ces comités sont représentatifs des différents utilisateurs et ont chacun leur propres objectifs et priorités d'action. Depuis leur création, ceux-ci ont développé plusieurs outils permettant de maintenir l'harmonie des usages et la préservation de l'environnement, contribuant ainsi au développement socio-économique de l'archipel.
Plus d'information : www.zonescotieresquebec.org/les_comites.
- Le [Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire](#) a initié en 2004 le **projet de «Gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent»** soit l'Île-Verte, l'Isle-aux-Grues et l'Isle-aux-Coudres. Les premières tables de concertation pour la gestion de la zone côtière ont ainsi été formées en 2005 à l'Isle-aux-Coudres (Comité côtier de l'Isle-aux-Coudres) et à l'Isle-aux-Grues (Comité côtier de l'Isle-aux-Grues), montrant ainsi la volonté du milieu à prendre en main le développement durable du milieu côtier. Depuis 2007, le comité côtier de l'Isle-aux-Coudres est très actif et impatient de voir la réalisation de projets en lien avec la zone côtière grâce à son premier plan d'action issu d'une collaboration fructueuse entre le comité ZIP et le comité côtier.
Plus d'information : www.zonescotieresquebec.org/les_comites.
À propos du Plan de gestion intégrée de l'Isle-Aux-Coudres :
www.planstlaurent.qc.ca/sl_bm/collectivites/zip/chronique/2008/20080303_zip_sef.html.
- Le [Comité ZIP Jacques-Cartier](#) travaille depuis 2006 à la mise en place dans l'est de Montréal de la **Table de concertation aménagement et environnement de la Pointe-de-l'Île**. Des représentants de tous les secteurs d'activité du territoire sont déjà mobilisés autour de ce projet : industrie, santé, environnement, gouvernements, milieu communautaire, etc. L'objectif est de faire de l'est de l'île de Montréal un milieu de vie de qualité, où les communautés sont fières de contribuer au développement durable de leur territoire.
Plus d'information :
www.planstlaurent.qc.ca/archives/articles/2008/20080326_aménagement_f.html.